

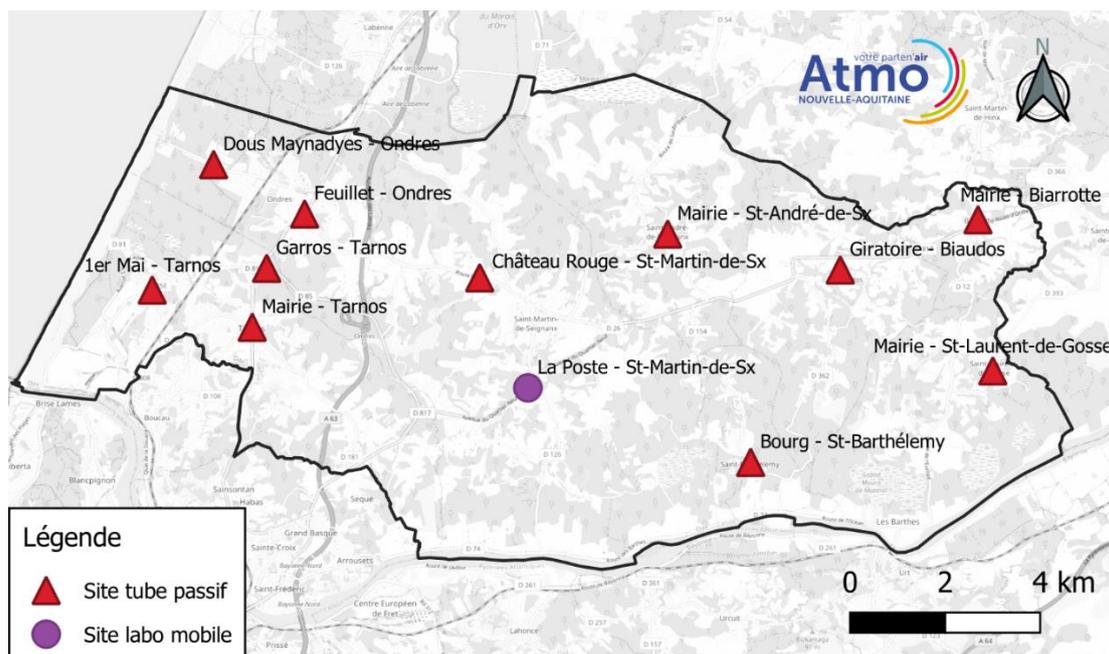
Mesures de qualité de l'air sur la Communauté de Communes du Seignanx (40)

Globalement, la Communauté de Communes du Seignanx présente des concentrations similaires aux stations de fond du réseau fixe de surveillance d'Atmo Nouvelle-Aquitaine les plus proches. Les abords de la D810 sont plus impactés par le dioxyde d'azote que les autres sites, notamment les communes moins denses comme St-Barthélémy, St-Laurent-de-Gosse ou St-André-de-Seignanx, qui présentent des concentrations faibles. Les seuils réglementaires sont respectés pour le dioxyde d'azote, les particules grossières et les particules fines. Certaines recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé sont dépassées pour le dioxyde d'azote et les particules fines. Néanmoins, elles le sont aussi sur les stations de fond du réseau fixe, démontrant une pollution globale et non locale.

Cette étude a été réalisée sur la Communauté de Communes du Seignanx, en mars-avril puis novembre-décembre 2024, à la demande de la collectivité. L'objectif est de caractériser la pollution urbaine sur le territoire, de comparer les mesures aux seuils de référence (réglementaires et recommandations) et aux stations fixes du réseau d'Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Sites étudiés

Chaque commune de la collectivité a été instrumentée à l'aide de tubes passifs, permettant d'obtenir la concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO_2), polluant marqueur du trafic routier. Douze sites ont été instrumentés afin d'apporter une plus large représentation du territoire. Le centre-bourg de St-Martin-de-Seignanx a également accueilli un laboratoire mobile permettant la mesure en continu de plusieurs polluants réglementés : le dioxyde d'azote (NO_2) ainsi que les particules grossières (PM_{10}) et fines ($\text{PM}_{2,5}$).



Principaux résultats à retenir

Mesures automatiques (NO₂, PM₁₀, PM_{2,5})

Les concentrations sont globalement plus élevées pendant la deuxième campagne, en raison de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants (fin automne/début hiver) ainsi qu'à l'apport de particules notamment par les dispositifs de chauffage au bois non performants.

Les résultats sont comparés aux stations de fond¹ du réseau fixe d'Atmo Nouvelle-Aquitaine (Bayonne – Saint-Crouts, Biarritz – Hippodrome, Anglet et Mont-de-Marsan – Midouze) ainsi qu'aux seuils de référence dans le tableau ci-dessous.

Site	Polluant	Comparaison aux stations du réseau fixe	Respect des seuils de référence ?				
			Seuils réglementaires			Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	
			Valeur limite horaire	Valeur limite journalière	Valeur limite annuelle	Valeur journalière recommandée	Valeur annuelle recommandée
La Poste – St-Martin-de-Sx	NO ₂	Même ordre de grandeur Influence des trajets domicile-travail	OUI		OUI	NON 1 jour de dépassement (29/11/24) → idem sur les stations du réseau fixe	NON → idem sur les stations du réseau fixe
	PM ₁₀	Même ordre de grandeur Impact du chauffage au bois l'hiver		OUI	OUI	OUI	OUI
	PM _{2,5}	Même ordre de grandeur Impact du chauffage au bois l'hiver			OUI	NON 7 jours de dépassement (16-18, 29-30/11, 1er et 13/12/24) → idem sur les stations du réseau fixe	NON → idem sur les stations du réseau fixe

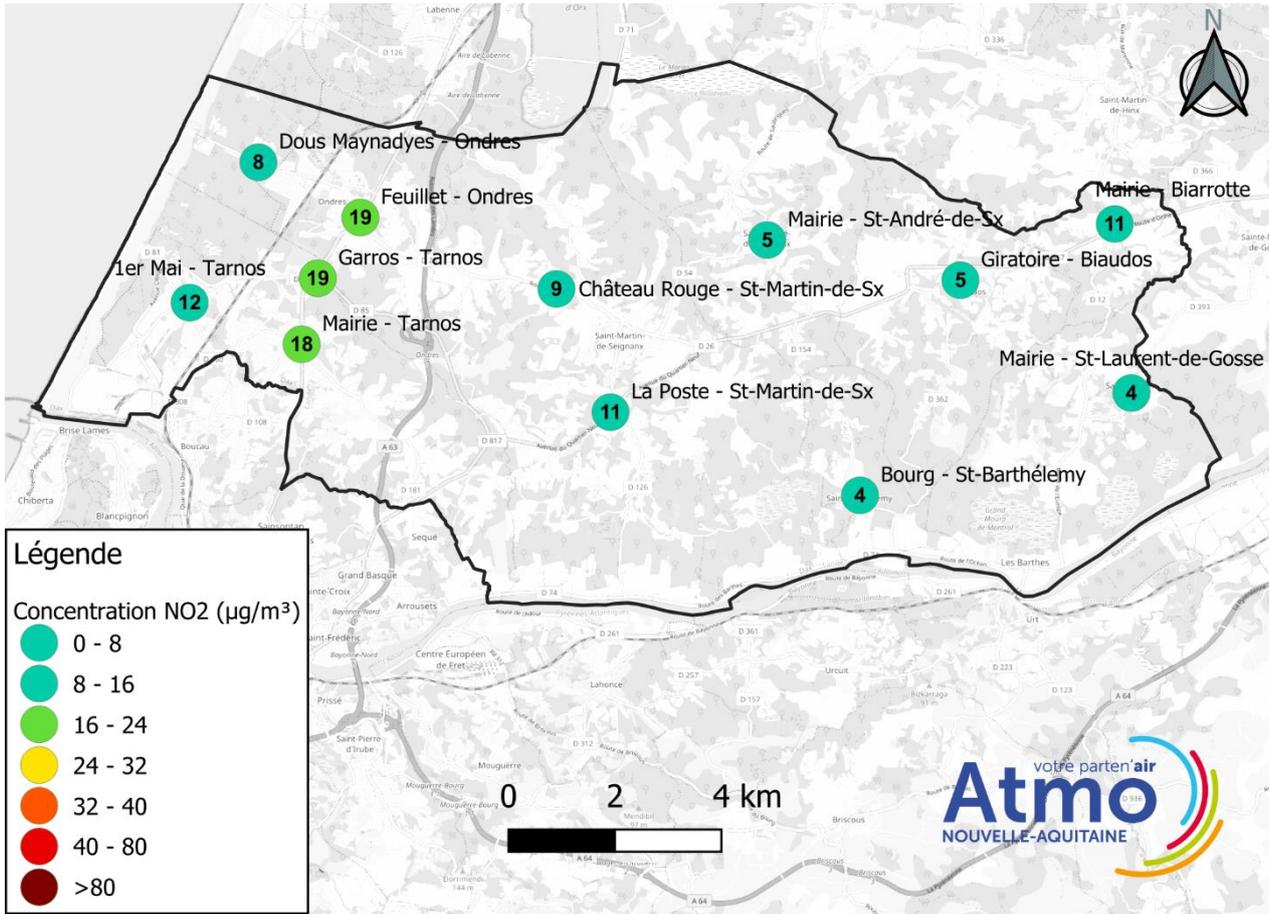
Mesures de dioxyde d'azote par tubes passifs

Les concentrations les plus élevées ont été mesurées au niveau des sites « Feuillet - Ondres », « Garros – Tarnos » et « Mairie – Tarnos », qui sont situés sur la D810, voie la plus fréquentée (selon comptages trafic Cerema, 2023). Les autres sites présentent des concentrations plus faibles.

La valeur limite annuelle de 40 µg/m³ a été respectée.

La recommandation annuelle de l'OMS (10 µg/m³) a été dépassée sur 6 des 12 sites : « Feuillet - Ondres », « Garros – Tarnos », « Mairie – Tarnos », « 1^{er} mai – Tarnos », « La Poste – St-Martin-de-Seignanx », « Mairie – Biarrotte ». Néanmoins, cette recommandation est dépassée sur la majorité du territoire.

¹ Une station sous influence de fond permet le suivi du niveau d'exposition de la majorité de la population aux phénomènes de pollution dits de « fond » dans les centres urbains, périurbains ou en milieu rural. Les mesures sont représentatives de l'air respiré par la majorité des habitants de ces zones.



Moyens & méthodologie

Un **laboratoire mobile** a été installé au niveau de la poste de Saint-Martin-de-Seignanx, contenant des analyseurs mesurant en continu plusieurs polluants réglementés : les particules grossières PM₁₀, les particules fines PM_{2,5} et les oxydes d'azotes (NO_x). Également, des **tubes passifs** mesurant les concentrations moyennes sur 14 jours en NO₂ ont été répartis sur le territoire de la collectivité afin d'avoir une répartition spatiale des concentrations. Après exposition, ils sont envoyés en laboratoire pour être analysés. Deux campagnes de mesure de 4 semaines ont été mises en œuvre : du 13/03 au 14/04 puis du 13/11 au 17/12/2024, permettant la comparaison aux seuils réglementaires donnés en moyenne annuelle (directive 2008/50/CE).

66

Lexique

- µg : microgramme
- m³ : mètre cube
- CC : communauté de communes
- NO₂ : dioxyde d'azote
- OMS : organisation mondiale de la santé
- PM₁₀ : particules grossières
- PM_{2,5} : particules fines

99

RETROUVEZ TOUTES NOS **PUBLICATIONS** SUR : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Pour en savoir +

CONTACT ÉTUDES

Emilie PALKA, ingénieure d'études
Référence étude : URB_EXT_23_195
Version finale du : 18/04/2025

CONDITIONS D'UTILISATION

- les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesure ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire